

## **PRÉSENTATION :**

La *Garantie annulation* est facultative, mais recommandée.

En supplément sur chaque réservation, elle garantit le remboursement des sommes versées (hors frais de réservation et montant de la garantie) en cas d'annulation du séjour.

La *Garantie annulation* est uniquement disponible à la réservation et doit être réglée intégralement et immédiatement. Son montant s'ajoute à celui des arrhes et concerne les personnes inscrites au séjour.

Seules les personnes dont les noms et prénoms figurent sur la demande de réservation et participant au séjour sont assurées.

### **Modification et annulation de séjour**

#### **100% Souplesse (conditions générales de vente)**

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L221-28 et suivants du Code de la Consommation, aucune des prestations proposées par le Paradis n'est soumise au droit de rétractation. En conséquence, toute annulation émanant du client après réservation et avant le départ entraînera :

- En cas d'annulation jusqu'à 45 jours avant la date d'arrivée prévue, 100% du montant versé sera remboursé
- En cas d'annulation entre 30 et 45 jours avant le début du séjour, 50% du montant versé sera remboursé.
- En cas d'annulation à moins de 30 jours, aucun remboursement sera fait.

A la réservation, il est possible de souscrire à l'option Sérénité pour bénéficier de conditions flexibles de modification et annulation du séjour.

A la réservation, il est possible de souscrire à l'option Sérénité pour pouvoir voyager au gré de vos envies, et modifier ou annuler votre réservation sans contrainte.

Toute modification ou annulation de réservation doit être effectuée par écrit et adressée au camping par courrier électronique. Les délais sont calculés à la date de réception dans tous les cas d'annulation.

### **Modification de dates de votre réservation**

#### ***Si vous n'avez pas souscrit à l'option Sérénité :***

- Vous ne pouvez plus modifier votre réservation à moins de 45 jours avant le début du séjour.

#### ***Si vous avez souscrit à l'option Sérénité***

##### **Modification du séjour :**

- Jusqu'à 14 jours avant l'arrivée, le séjour peut être modifié gratuitement s'il a lieu dans les 12 prochains mois.
- Le séjour peut être reporté sur de nouvelles dates.
- Toute différence tarifaire au moment de la modification entre l'ancien et le nouveau séjour sera à la charge du client. Si le nouveau séjour s'avérait moins cher que l'ancien, il ne sera procédé à aucun remboursement de la différence.
- À partir de 13 jours avant l'arrivée et pour tout séjour entamé, le séjour n'est plus modifiable.

### **Conditions d'annulations**

#### ***Si vous n'avez pas souscrit à l'option Sérénité vous serez remboursé :***

- À 100 % du montant réglé, si l'annulation se fait plus de 45 jours avant le début du séjour
- À 50 % du montant réglé, si l'annulation se fait entre 30 et 45 jours avant le début du séjour
- Pas de remboursement, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour ou si le client ne se présente pas

#### ***Si vous avez souscrit à l'option Sérénité***

##### **Annulation et remboursement du séjour**

- Jusqu'à 30 jours avant l'arrivée, le séjour peut être annulé sans frais et les sommes engagées seront intégralement remboursées.
- À partir de 29 jours jusqu'à 14 jours avant l'arrivée, le séjour peut être annulé moyennant des frais fixes d'annulation de 70 euros. Seules les sommes engagées au moment de la demande d'annulation seront remboursées déduction faite des frais d'annulation.
- À partir de 13 jours avant l'arrivée et pour tout séjour entamé, aucun remboursement ne pourra être effectué

#### ***Prestations non utilisées***

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

- À 25 % du montant réglé, si l'annulation se fait entre 15 et 30 jours avant le début du séjour.
- Pas de remboursement si l'annulation se fait à moins de 15 jours avant le début du séjour ou si le client ne se présente pas.

**Toute demande de remboursement doit être effectuée par écrit (par courrier ou mail), dans les meilleurs délais et accompagnée des justificatifs prouvant la survenance de l'événement.  
Le camping Le Paradis s'engage à rembourser dans un délai de 15 jours à partir de la réception des justificatifs demandés.**